



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2023 à 20h30

L'an deux mille vingt-trois, le treize octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Pierre ARRAGON, Maire

Présents :

M Jean-Pierre ARRAGON, Maire
Mme Sandrine BRONNER, M Fabrice CHIVAL, M Bernard GALLION, Mme Nadine GROBOZ, adjoints
M Gérard GROBOZ, conseiller délégué
Mme Julie DELOT,
M Patrick DEMERS,
Mme Karine FLECHON
M David GUICHON,
Mme Joëlle PENIN
Mme Aline PIOTELAT, conseillers municipaux.

Absents représentés :

Mme Claude BREVET, conseillère municipale, représentée par M Fabrice CHIVAL
M Arnaud CURNILLON, conseiller municipal, représentée par M David GUICHON
M Jean-Paul NEVEU, conseiller municipal, représenté par M Jean-Pierre ARRAGON

Quorum

Le Président vérifie le nombre, au moins 8 membres sont présents, le quorum est constaté.
Le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Nombre de présents : 12 – Nombre de votants : 15

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, en sa qualité de président ouvre la séance du conseil à 20h32.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire, indique que conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit nommer, au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame Sandrine BRONNER est désignée à la majorité des suffrages exprimés comme secrétaire de séance :

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Ordre du jour

Monsieur le Maire en qualité de Président demande l'ajout de deux délibérations concernant l'admission en non-valeur et un placement CAT, ce qui est accepté par les membres du conseil municipal et rappelle l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du conseil du 1^{er} septembre 2023

1. Rétrocession le Verger d'Alix
2. Permis Poids lourd pour agent communal
3. Dématérialisation des autorisations du droit des sols
4. Etat d'assiette 2024 - ONF

Questions diverses :

- Commissions et délégations

Approbation du procès-verbal du conseil du 1^{er} septembre 2023

Conformément à la jurisprudence, le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité des suffrages exprimés le procès-verbal du précédent conseil municipal en date du 1^{er} septembre 2023.

Vote :

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

1. Rétrocession le Verger d'Alix

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'avenant 1 du 19 avril 2023 à la convention de partenariat avec Grand Bourg Habitat concernant le Verger d'Alix.

Il s'agit d'une rétrocession à l'euro symbolique relative :

- aux voies internes et aux trottoirs du lotissement jusqu'à la desserte des logements locatifs,
- aux espaces collectifs plantés,
- à la surface de terrain dédiée au bassin de rétention,
- ainsi que les locaux poubelles.

Les frais notariés seront pris en charge par moitié par la commune et par Grand Bourg Habitat. L'étude notariale sera au choix de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **D'accepter** cette proposition de rétrocession à l'euro symbolique.
- ✓ **Prend** note que les frais notariés seront par moitié par la commune et Grand Bourg Habitat
- ✓ **D'autoriser** le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Vote :

- Pour : 13
- Contre : 1
- Abstention : 1
- Ne prend pas part au vote : 0

2. Permis poids lourd pour agent communal

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire qu'un agent communal passe le permis poids lourd. Celui-ci serait nécessaire pour la conduite du tracteur de la commune ainsi qu'un

véhicule des pompiers. Le coût du permis est de 2 420€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **D'accepter** cette proposition.
- ✓ **D'autoriser** le Maire à signer tous documents afférent à ce dossier.

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

3. Dématérialisation des autorisations du droit des sols

Le Maire informe le conseil municipal que le service administratif est volontaire pour la mise en œuvre de la Démat'ADS au 1^{er} janvier 2024. Les agents suivront des formations qui seront proposées par Grand Bourg Agglomération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **De prendre** note de cette nouvelle pratique au 1^{er} janvier 2024.
- ✓ **D'autoriser** le maire à signer tous documents afférent à ce dossier

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

4. Etat d'assiette 2024 – ONF

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur Anthony AUFFRET de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assieoir en 2024 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **D'approuver** l'état d'assiette des coupes de l'année 2024.
- ✓ **D'autoriser** le maire à signer tous documents afférent à ce dossier

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

5. Admission en non-valeur

Le Maire fait part de la réception d'une liste en non-valeur pour le budget de la commune de la part de Monsieur le comptable public de Bourg-en-Bresse en date du 12 octobre 2023, à savoir : Admettre en non-valeur une dette pour un montant de 1 414.89€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **D'adopter** cette proposition.
- ✓ **D'autoriser** le maire à mandater cette somme sur le compte 6541.

Vote :

- Pour : 15

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

6. Placement CAT

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'un emprunt avait été demandé et reçu pour faire des travaux sur la RD 52 en 2023. Ces derniers ont été reportés suite à la modification du projet initial. Nous pouvons demander l'ouverture d'un compte à terme auprès de la trésorerie. Le montant maximum de ce placement est de 500 000€ pour une durée comprise de 1 à 12 mois.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **D'accepter** cette proposition d'ouverture de compte à terme pour une durée de 3 mois à compter du 1^{er} novembre 2023 suite au report des travaux suite à la modification du projet initial.
- ✓ **D'autoriser** le maire à signer tous documents afférent à ce dossier.

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Questions diverses :

Commissions et délégations

RD 52 :

L'enfouissement des réseaux de la rue du docteur Descos devraient débuter prochainement pour une durée d'environ 6 semaines.

La commune a reçu le classement des offres et a fait le choix de prendre EUROVIA/PIQUAND qui arrive en tête. Le montant total est de 584 891.74€ HT.

Un plateau surélevé situé vers le verger d'Alix sera reprofilé selon les normes du département.

Réseau pluvial Pré de la Cour :

Suite à l'abandon du passage de l'assainissement chemin du lavoir, un nouveau projet traversant le parking du pré de la cour a été présenté sans validation dans l'immédiat.

PLU :

Présentation de la dernière réunion du PLU ou le choix d'extension de la commune pour les années 2022 à 2035 se situe entre 0,5 % et 2 %. Monsieur Benoit nous suggère de plaider au maximum 1,5 %, ce qui a été retenu par la commission.

Sensibilis'haie :

David GUICHON présente à nouveau l'opération. La commune est favorable à ce projet mais il reste à voir où implanter ces haies.

Arrêt de cars :

Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu Mr LEVY Philippe, chargé de mission transport à GBA afin de faire un point sur les différents arrêts de cars de la commune.

Boulangerie :

Le Maire a été sollicité par les boulangers afin d'exposer leurs différents besoins (stockage, développement d'activité...). Il a été abordé l'aménagement de l'ancienne boulangerie dans un premier temps pour du stockage. Un devis devrait nous parvenir dans les prochains jours.

Etang de la Raza :

La commune devrait recevoir très prochainement différents devis concernant le curage de l'étang. Une réflexion est à faire concernant un cahier des charges.

Travaux chemin de Prêle :

Des travaux d'extension par enfouissement de la fibre optique sont prévus d'ici la fin d'année au chemin de Prêle du carrefour rue du Potey au lotissement Favier.

Elagage :

Un arbre sec situé au carrefour chemin de la Berlotte et rue de la Croix Céty sera abattu ainsi qu'un arbre sec situé au parc Balland.

Pizzas :

Un camion pizzas demande à s'installer sur la place de la mairie le jeudi soir, le conseil municipal donne son accord.

Les sujets étant épuisés, le maire lève la séance du Conseil Municipal du 13 octobre 2023 à 23H00.

Le 10 novembre 2023

Le Maire,

Jean-Pierre ARRAGON

La secrétaire de séance

Sandrine BRONNER



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Sandrine Bronner', written over a horizontal line.